

## ◀ Rapport sur l'avenir de la voie professionnelle ▶

# L'enseignement professionnel doit rester la prérogative de l'éducation nationale !

Céline Calvez et Régis Marcon ont présenté aujourd'hui en présence de Jean-Michel Blanquer leur rapport portant sur l'avenir de la voie professionnelle en vue d'une réforme qui sera présentée en avril. Pour SUD éducation, il contient quelques pistes à creuser mais surtout de nombreuses lignes rouges.

La voie professionnelle est actuellement fortement dévalorisée. Bien qu'accueillant 33 % des élèves à l'issue de la 3<sup>e</sup>, l'orientation y est souvent subie et le marqueur social est fort : elle accueille 60 % des enfants d'ouvrier-e-s contre 12 % des enfants de cadre. Les gouvernements successifs parlent de la revaloriser. Pour SUD éducation il faudrait déjà lui donner les moyens de fonctionner correctement et accorder l'égalité des droits aux enseignant-e-s de la voie professionnelle, par exemple la pondération pour les classes à examen. Il est ironique d'observer que dans plusieurs académies les lycées pro voient leurs DHG ponctionnées arbitrairement alors que ces établissements ont besoin de cours dédoublés pour accompagner les lycéens et lycéennes de la voie professionnelles et lutter contre le décrochage. C'est pour cela que plus que des rapports, nous attendons des actes pour la voie professionnelle et notamment le retour des lycées dans le classement de l'éducation prioritaire !

### Un rapport alarmant

- ★ Repousser la spécialisation à la fin de la 2<sup>nd</sup>e est une bonne chose à condition que cela ne s'accompagne pas d'une orientation précoce au collège. Plus on oriente tôt, plus on accroît les inégalités. Surtout, la 2<sup>nd</sup>e ne doit pas devenir un sas vers l'apprentissage. L'enseignement professionnel scolaire n'a pas vocation à devenir le filet de rattrapage des élèves qui n'arriveront pas à intégrer l'apprentissage, dogme du gouvernement Macron.  
→ **Une 2<sup>nd</sup>e pro généraliste oui, mais suivie d'une classe de 1<sup>ère</sup> sous statut scolaire pour tout-e-s les élèves mineur-e-s.**  
→ SUD éducation est fermement opposé à la mixité des publics.

- ★ Les programmes d'enseignement généraux contribuent déjà à la formation du citoyen et de la citoyenne. Les programmes de français sont par exemple construits autour d'interrogations qui la permettent. Les revoir ne peut-être prétexte à y faire entrer des contenus visant à former non

des citoyen-ne-s mais des salarié-e-s dociles.

→ **Pour « former le citoyen et la citoyenne » SUD éducation propose plutôt l'introduction de l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel.**

- ★ Les entreprises sont déjà largement associées au choix de l'offre de formation comme à leur contenu.  
→ **Les référentiels doivent rester sous la responsabilité de l'éducation nationale**

- ★ Raccourcir la durée du CAP n'est pas souhaitable. Les élèves de CAP accueillis dans les lycées professionnels à l'issue du collège ont besoin de temps pour construire leur projet et acquérir un socle de connaissances suffisant. De plus, le CAP permet souvent une poursuite d'études en Bac pro.

→ **SUD éducation revendique le retour au Bac pro en 4 ans et le maintien d'un CAP en 2 ans.**

- ★ Le rapport propose de faire effectuer des stages en entreprises aux enseignant-e-s. SUD éducation rappelle que les enseignant-e-s de la voie professionnelle...sont des professionnels. → **De plus, cela ne saurait se faire lors des PFMP. Outre que cela ne libère pas l'enseignant-e-s de son service complet, ce sont des périodes de formation nécessitant un encadrement pédagogique.**

- ★ La diminution de l'offre de formation ne pourra pas se faire au détriment des PLP. Nous avons en-tête le fiasco de la série GA et la souffrance engendrée pour les collègues. Cela ne peut se reproduire.

**Pour SUD éducation l'enseignement professionnel doit rester sous statut scolaire. L'apprentissage avant 18 ans ne doit pas être possible. Nous revendiquons un socle commun renforcé et un lycée polytechnique permettant la formation dans élèves dans le cadre de l'éducation nationale.**